

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:334603-2010:TEXT:FR:HTML>

CH-Gland: Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

2010/S 218-334603

AVIS DE MARCHÉ

Services

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT

Patrick Vallat, conseils en marchés publics et en management de projets (CCMP+)
chemin du Ruttet, 5
1196 Gland
SUISSE

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:

internet: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/web/DocumentSearch?NOTICE_NR=556509

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: Point(s) de contact susmentionné(s)

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: Point(s) de contact susmentionné(s)

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S)

Autorité régionale ou locale

SECTION II: OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur

Projet de construction d'un bâtiment accueillant des activités parascolaires.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services

Services

Catégorie de services: n° 12

Lieu principal de prestation Commune de Bellevue.

II.1.3) L'avis implique

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats

Marché pour un pool pluridisciplinaire de mandataires composé d'un architecte, d'un ingénieur civil et des ingénieurs spécialisés CVSE. Prestations selon SIA 102, 103 et 108 avec tranche ferme pour les phases de prestations 4.31 à 4.33.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

71000000

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP)

Oui

II.1.8) Division en lots

Non

II.1.9) Des variantes seront prises en considération

Non

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale

II.2.2) Options

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION

SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Admises pour constituer le pool pluridisciplinaire de mandataires ceci pour autant que les conditions de l'art. 34 du règlement cantonal soient respectées par tous les membres. L'association de plusieurs architectes ou de plusieurs ingénieurs civils n'est pas admise.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières

Oui

Conditions générales de participation: ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux, qui paient les charges sociales conventionnelles selon l'article 32 du règlement cantonal sur la passation des marchés publics (L 6 05.01) et qui apportent la preuve qu'ils exercent une activité en rapport quant à sa nature et à son importance avec celle dont relève le marché concerné (diplôme, certificat, maîtrise, inscription au RC ou sur un registre professionnel). L'appel d'offres étant soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un État signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer.

Sous-traitance: pas admise.

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

III.2.2) Capacité économique et financière

III.2.3) Capacité technique

III.2.4) Marchés réservés

III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation

SECTION IV: PROCÉDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure

Restreinte

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer

IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue**

IV.2) **CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

IV.2.1) **Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif

IV.2.2) **Une enchère électronique sera effectuée**

IV.3) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur**

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché**

IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires**

Documents payants Non

IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

3.12.2010 - 11:00

IV.3.5) **Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

français.

IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Durée en mois: 12 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres**

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) **IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE**

VI.2) **LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES**

VI.3) **AUTRES INFORMATIONS**

Des offres partielles ne sont pas admises.

Négociations: jusqu'à et y compris la décision d'adjudication, les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

Conditions régissant la procédure: le marché sera adjugé sous réserve de l'obtention du crédit d'étude voté à l'issue de la procédure.

Autres indications: le 2ème tour de la procédure est intitulé appel d'offres fonctionnelles. Une indemnité de 7 000 CHF TTC sera allouée à chaque candidat sélectionné qui aura rendu une proposition recevable.

Indication des voies de recours: le contenu du présent avis officiel peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif genevois dans un délai de 10 jours à compter de la date de la publication.

Délai de livraison / remarques:

Délai de clôture pour le dépôt des offres / remarques: seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.1 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

Publication de référence nationale: SIMAP de la 8.11.2010, doc. 556509.

Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 15.11.2010.

Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres: l'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

VI.4.2) **Introduction des recours**

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS:**

8.11.2010